

collection Reperes
Collège-Lycée

La prévention des conduites à risques

Bilan des stages interacadémiques 2000
à
Lille, Nantes, Strasbourg, Grenoble, Toulouse

Ministère de l'Éducation nationale
Direction de l'Enseignement scolaire
Mission interministérielle de lutte
contre la drogue et la toxicomanie

Centre national de documentation pédagogique

Suivi éditorial: Jacqueline Lavaud
Maquette: Fabien Biglione
Secrétariat d'édition: Magali Flori

© CNDP, 3^e trimestre 2001

ISBN : 2-240-00757-5

ISSN : en cours

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
LA PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE	
Le plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances	7
Nicole Maestracci, présidente de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie	
La politique de l'Éducation nationale	8
Alain Warzée, inspecteur d'académie chargé de la sous-direction des établissements et de la vie scolaire (Direction de l'Enseignement scolaire)	
Des projets académiques	8
Les rectrices et recteurs des académies d'accueil	
LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES	
Concept de conduites addictives et politique de prévention	11
Philippe-Jean Parquet, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	
Citoyenneté, santé, prévention	12
Philippe Lecorps, psychologue, professeur à l'École nationale de la santé publique, ENSP (Rennes)	
Rôle préventif de l'école	12
Michel Damade, psychiatre, responsable médical du Groupement de recherche et d'intervention sur les conduites addictives, GRICA (Bordeaux)	
ATELIERS : OUTILS ET DISPOSITIFS	
Le guide Repères pour la prévention des conduites à risques	15
De multiples entrées possibles	15
Alain Monnot, principal honoraire	
Les Rencontres éducatives sur la santé	16
La mise en œuvre pédagogique	17
Régis Demounem, inspecteur général de l'Éducation nationale (SVT)	
Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)	19
Le CESC : lieu de cohérence d'une politique de prévention	19
Jean-Marcel Grandame, proviseur du lycée de l'Escaut à Valenciennes	
BILAN DES STAGES INTERACADÉMIQUES	
Point de vue des stagiaires	21
Point de vue du groupe de pilotage	21
ANNEXES	
Programme type d'un stage interacadémique « Prévention des conduites à risques »	23
Calendrier des stages interacadémiques 2000	24
Pilotage et animation des actions	24

Avant-propos

Pour la prévention des conduites à risques, l'établissement scolaire privilégie une approche globale, centrée sur l'élève: prendre en compte l'environnement de l'élève et l'aider à construire sa personnalité sociale, lui donner les moyens de délibérer, de juger, de choisir, en le rendant responsable de sa propre santé le prépare à l'exercice de sa citoyenneté; telle est la mission éducative de l'école.

Ainsi, la mise en œuvre d'une politique de prévention, axée sur la prise en compte de la réalité des comportements des jeunes, représente un acquis important: ce consensus, désormais partagé par l'ensemble des acteurs, marque une évolution sensible, en réponse aux objectifs inscrits au plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances.

Chaque ministère, dans le cadre de la politique gouvernementale et en fonction de sa mission spécifique, y apporte un éclairage et un concours particuliers.

C'est dans cet esprit que l'Éducation nationale renforce, depuis 1998, l'impulsion par un ensemble d'actions convergentes. Elles visent à donner sens et cohérence à tout ce qui dans l'éducation — enseignement et vie scolaire — contribue à la prévention.

Tel a été l'objet des cinq stages interacadémiques organisés de mai à décembre 2000 qui ont réuni plus de 160 responsables de formation et conseillers techniques de l'ensemble des académies.

Cette opération est la composante d'un ensemble plus vaste: elle est encadrée, en amont, par quatre sessions destinées à faire partager par l'ensemble des formateurs du service public un socle commun de connaissances. Elle sera suivie par deux actions inscrites au PNP 2001 du ministère de l'Éducation nationale qui auront pour objet de former, à court terme, un réseau de personnes-ressources. Ces personnes-ressources apporteront conseil et aide auprès des personnels qui, au contact des élèves, initient ou conduisent des actions de prévention.

Le bilan proposé prend appui sur un dispositif, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), un ancrage dans la réalité des enseignements et de la classe, les Rencontres éducatives sur la santé, et un outil, le guide *Repères pour la prévention des conduites à risques*.

Les résumés, les extraits de certaines interventions, les synthèses des ateliers conduits lors de chacun des stages, les préconisations qui en ressortent renvoient à une version complète mise en ligne sur le site pédagogique de la DESCO (www.eduscol.education.fr), en lien avec celui de la MILDT (www.drogues.gouv.fr).

Le directeur
de l'Enseignement scolaire,
Jean-Paul de GAUDEMAR

La présidente de la Mission
interministérielle de lutte
contre la drogue et la toxicomanie,
Nicole MAESTRACCI

Les stages interacadémiques

Origine et objectifs de l'action

La politique de prévention des conduites à risques a donné lieu, ces trois dernières années, à la publication d'un ensemble de textes dont la mise en œuvre demeure encore inégale. De façon à renforcer le pilotage de cette politique, la direction de l'Enseignement scolaire (DESCO), avec le concours de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), souhaite favoriser, dans les académies, l'appropriation par l'ensemble des acteurs des principes et des outils à partir desquels construire une prévention en milieu scolaire.

À cette fin, cinq stages interacadémiques (à Lille, Nantes, Strasbourg, Grenoble et Toulouse) ont été organisés. Ils avaient pour objectifs de :

- promouvoir la généralisation des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) comme instances où se fédèrent et prennent leur cohérence les actions d'éducation à la santé, à la citoyenneté et les actions de prévention ;
- accompagner la mise en place des Rencontres éducatives sur la santé ;
- aider à l'appropriation du guide *Repères pour la prévention des conduites à risques*.

Ces stages ont été conçus autour d'échanges et d'analyses de pratiques, permettant une reconnaissance et une valorisation de l'existant. Ils ont été enrichis par des contributions d'experts. Ils avaient pour ambition, en mobilisant la réflexion sur ce qu'est une action de formation dans le domaine de la prévention, d'aider les participants dans leur futur travail de démultiplication.

Publics ciblés

Il a été demandé aux recteurs de désigner six personnes par académie* parmi les personnels, de fonctions différentes, déjà engagés dans une politique de prévention des conduites à risques, à savoir :

- des participants aux précédents stages interacadémiques 1998 sur la généralisation des CESC ;
- des participants à l'action spécifique Rencontres éducatives sur la santé organisée à Lyon en 1999 ;
- des formateurs en IUFM intervenant dans des actions d'éducation à la santé.

Ainsi, sur les 164 stagiaires désignés, on décomptait :

- selon le corps d'appartenance :

91 personnels de service social, médical et infirmier (54,27 %),

73 personnels d'inspection, de direction, d'éducation et d'enseignement (45,73 %) ;

- selon le lieu d'exercice :

75 personnes appartenant au groupe des responsables départementaux et académiques (conseillers techniques) (45,73 %),

89 personnes en école ou en établissement scolaire (54,27 %).

Sur cet ensemble, 44 % des participants remplissaient les prérequis.

* Deux dans les académies d'outre-mer.

L a prévention en milieu scolaire*

Le plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances

Nicole Maestracci,
présidente de la Mission interministérielle
de lutte contre la drogue et la toxicomanie

Le gouvernement a adopté en juin 1999 un nouveau plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances qui prend en compte l'ensemble des produits psychoactifs, qu'ils soient licites ou illicites, en mettant l'accent plus particulièrement sur les politiques de prévention.

Ce plan tire les conséquences des connaissances acquises sur l'évolution des modes de consommation des jeunes, et plus particulièrement des éléments suivants :

- l'expérimentation de produits licites ou illicites concerne une grande majorité de jeunes mais tous les comportements de consommation ne sont pas équivalents et la plupart des jeunes resteront des usagers occasionnels ;
- les jeunes associent de plus en plus des produits illicites avec des produits licites (alcool, tabac, médicaments...);
- bien plus que les caractéristiques intrinsèques de chaque produit, c'est le mode d'usage, le comportement de chaque individu, sa vulnérabilité propre, ses motivations à consommer, les conduites à risques associées, qui vont déterminer le risque et le danger.

En terme de prévention, ce constat se traduit par des programmes fondés sur les motivations à consommer qui distinguent l'usage, l'usage nocif et la dépendance, en s'appuyant sur des données scientifiquement validées.

Cette orientation exige un renouvellement important des pratiques de prévention, une professionnalisation des acteurs et un développement quantitatif à la hauteur des enjeux, ce qui est particulièrement difficile dans notre pays qui n'a pas de culture de la prévention (contrairement à d'autres pays européens où la prévention est systématiquement intégrée dans la vie quotidienne des établissements scolaires).

Ce développement implique plusieurs étapes dont la mise en œuvre est déjà largement avancée :

- la mise à disposition du grand public et des professionnels non spécialisés (enseignants, éducateurs, personnels médicaux) d'une information validée et facilement utilisable. C'est l'objectif de la large diffusion du petit livre *Savoir plus, risquer moins* (disponible gratuitement pour les services publics en s'adressant à la MILDT ou dans les librairies aux Éditions du Seuil au prix de 20 F-3,05 €) et du site internet (www.drogues.gouv.fr).

Cette information doit aider chacun à gérer ses propres comportements de consommation mais aussi à repérer les comportements à risques de ceux qui l'entourent et à leur proposer de l'aide :

- élaborer un plan départemental de prévention pour programmer et coordonner les actions de prévention à destination des jeunes, qu'elles aient lieu en milieu scolaire ou extra-scolaire (circulaire du Premier ministre du 13 septembre 1999). Il s'agit dans un premier temps d'identifier et d'évaluer les actions déjà conduites, de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs, d'harmoniser les messages, d'éviter les interventions cloisonnées par produits tout en parlant sans tabou de tous les comportements de consommation (drogues illicites, alcool, tabac, médicaments psychotropes, produits dopants) ainsi que de la loi et des conséquences économiques ;
 - former les acteurs de prévention. Des programmes interministériels de formation sont en cours d'élaboration et peuvent d'ores et déjà être déclinés dans le réseau interprofessionnel des écoles de service public. Pour l'ensemble de ces mesures, des crédits ont été délégués aux chefs de projet désignés dans chaque département par les préfets pour coordonner l'action des différents services de l'État. Ces chefs de projet animent un comité de pilotage départemental qui est également chargé de coordonner les actions et les crédits délégués par chaque département ministériel (exemple : une part des crédits de la MILDT attribués à l'Éducation nationale et destinés à accompagner la généralisation des CESC).
- L'efficacité de notre politique de prévention dépendra de notre capacité à combiner intelligemment l'en-

* Les résumés et extraits ci-après renvoient à une version intégrale des divers exposés consultables sur www.eduscol.education.fr

semble de ces mesures : dire la vérité aux jeunes et à leurs parents en leur donnant les outils de dialogue nécessaires ; apprendre à l'ensemble des adultes de la communauté scolaire à repérer les conduites à risques et à proposer une réponse éducative ou, si nécessaire, une aide spécialisée ; programmer des actions de prévention systématiques et inscrites dans la durée en veillant à la qualité des intervenants.

C'est à la fois ambitieux et réaliste. C'est un travail de longue durée qui ne portera pas ses fruits immédiatement. Il est d'autant plus urgent de l'engager.

La politique de l'Éducation nationale

Alain Warzée,
inspecteur d'académie, chargé de la sous-direction des établissements et de la vie scolaire à la direction de l'Enseignement scolaire

Le ministère de l'Éducation nationale vise, par cette série de cinq rencontres interacadémiques, à constituer un réseau de responsables de formation et de personnes-ressources, aptes à impulser et à démultiplier des actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté, au plus près des réalités du terrain.

Sont ciblées les personnes les mieux à même de promouvoir le concept d'éducation à la santé globale, axe essentiel qui a guidé, en particulier, l'élaboration du plan de relance de la santé scolaire présenté en mars 1998, par la ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire.

L'objectif est de faire en sorte que les actions de prévention s'inscrivent dans un projet éducatif d'ensemble, cohérent, prenant en compte la santé des élèves et le développement progressif de leur responsabilité citoyenne.

Il s'agit de :

– favoriser le développement et la généralisation des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et les actions qu'ils mettent en œuvre dans deux domaines, la prévention de la violence et la prévention des conduites de dépendance ;

– réfléchir à l'articulation entre les missions des CESC et les axes définis dans la circulaire organisant les Rencontres éducatives sur la santé : ancrer les rencontres éducatives dans les enseignements, en lien avec l'ensemble des activités organisées à l'école, en dehors de la classe et dans la vie quotidienne des élèves ;

– favoriser la cohérence : articuler les différents dispositifs de prévention et les partenariats aux divers niveaux, académique (programmes régionaux de santé), départemental (chefs de projet toxicomanie), local (échelle de la commune ou de l'agglomération : contrats locaux de sécurité, contrats de ville, contrats éducatifs locaux) ;

– s'appuyer sur l'outil d'animation que constitue le guide Repères pour la prévention des conduites à risques.

L'articulation des dispositifs permet de réfléchir sur :

• Les champs d'organisation de la prévention :

– dans les enseignements avec appui sur les disciplines, – dans la vie scolaire, en interne à l'établissement (intervention des personnels médicaux, infirmiers, sociaux, des CPE, des documentalistes, des enseignants et des personnels de direction...), et dans les actions ouvrant l'établissement sur l'extérieur avec la mise en place de partenariats sur des aspects spécifiques (prévention de la violence, des toxicomanies).

• La méthode :

– partir des préoccupations réelles des élèves,

– travailler en équipe : communauté scolaire dans son ensemble en privilégiant les relations avec les familles, en partenariat avec les associations,

– réfléchir à l'évaluation des actions entreprises.

Des projets académiques

Mesdames les rectrices des académies de Nantes, Grenoble, Toulouse et messieurs les recteurs des académies de Lille, Strasbourg

• L'académie de Nantes rappelle que « l'école a toujours eu pour mission l'éducation des jeunes à la citoyenneté.

[...] Cette éducation est une formation de l'Homme et du citoyen. Elle a trois finalités principales :

– l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté, par l'acquisition des principes et des valeurs qui fondent et organisent la démocratie et la République, par la connaissance des institutions et des lois, par la compréhension des règles de la vie sociale et politique ;

– l'éducation au sens des responsabilités individuelles et collectives ;

– l'éducation au jugement, notamment par l'exercice de l'esprit critique et par la pratique de l'argumentation. [...]

Pour construire le lien social dans notre société contemporaine, une approche de la citoyenneté est possible à partir d'un travail sur les valeurs de respect et de tolérance. [...] Mais d'autres notions indissociables sont constitutives de l'éducation à la loi : ce sont le respect de soi et d'autrui, l'identité et la dignité. [...] C'est ainsi que s'articule étroitement à l'éducation à la citoyenneté *stricto sensu*, l'éducation plus particulière à la santé et à la prévention des risques. La question se pose de savoir comment l'établissement scolaire peut effectivement être ce lieu d'éducation à la santé et à la citoyenneté [...] car si de nombreuses actions sont inscrites dans les projets d'établissement, leur impact réel sur les jeunes reste quelquefois à vérifier. »

• L'académie de Grenoble, rappelle que « là où la ruralité alterne avec des pôles urbains de forte densité, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyen-

neté s'efforce au besoin de resituer le rôle de l'école vis-à-vis de la cité :

- en étant une interface (présence de représentants des familles, partenariat avec les représentants de la justice et de la police) ;
- en proposant une réflexion sur la dimension éducative du projet d'établissement, notamment dans le domaine de la prévention ;
- en mettant en œuvre des dispositifs d'information, de formation et de dialogue, prioritairement avec les élèves et leur famille sur toutes les questions de politique de santé et de prévention des conduites à risques ;
- en dynamisant la vie scolaire dans l'établissement. »

• L'académie de Toulouse mesure « [...] ce qui sépare la conception ancienne de l'école sanctuaire, de la conception actuelle de l'école ouverte, scène de la vie sociale [...].

C'est bien à l'école, mais pas seulement, que se construit l'individu, tant dans l'apprentissage des savoirs purement disciplinaires que dans les apprentissages des savoir-être et des savoir-faire. Ici et au travers de ces différents savoirs se prépare l'être social, le citoyen, ici s'acquiert le libre arbitre [...]. Tout se joue à l'âge des jeunes : l'adolescence est l'âge de toutes les interrogations, de tous les dangers [...].

Comment prévenir ? [...] En posant cette question, on s'interroge sur l'apprentissage de la citoyenneté, à savoir l'apprentissage du savoir-être dans le groupe, dans la société [...].

- Par le rappel à la loi :

[...] le rappel à la loi est un acte éducatif [...].

- Par le règlement intérieur :

[...] là, le jeune peut appréhender ce qui peut et ce qui doit être fait [...], les obligations qui régissent le bon fonctionnement de l'institution scolaire et garantissent son devenir (l'assiduité, le travail) [...]. Une fois ce travail fait, il est en mesure de comprendre la sanction. [...]

- Par le projet d'établissement : [...] dans son approche du phénomène "conduites à risques" [...].

- Par le CESC [...], dispositif qui constitue le cadre de définition et de mise en œuvre de l'éducation préventive des conduites à risques. Le CESC est le lieu privilégié de la collaboration et de la concertation entre la communauté éducative, les élèves, les parents et les partenaires institutionnels ou associatifs.

Il est un lieu fédératif à partir duquel les actions mises en place doivent contribuer, dans une démarche valorisante, à prévenir les conduites à risques.

Cette démarche s'inscrit dans le Projet d'académie qui y consacre une de ses six orientations, intitulée "Développer l'apprentissage de la citoyenneté". »

• L'académie de Lille, « [...] compte tenu de son histoire et des caractéristiques sociologiques de sa population scolaire, a très tôt été amenée à élaborer une stratégie de prévention dans ce domaine. [...] L'efficacité [de la prévention] passe par la nécessité de travailler simultanément et en complémentarité selon trois axes essentiels. Le premier est le développement des aptitudes individuelles [...]. Le second axe se rapporte à l'aide et à l'alternative apportées par les pairs [...]. Le troisième axe concerne le projet communautaire. [...]

Les initiatives, les actions en cours, si efficaces soient-elles, ne peuvent suffire à garantir une prévention réussie sur le long terme [...]. Cette réussite ne peut passer que par un degré supplémentaire de cohérence de l'ensemble des actions. C'est pourquoi [l'académie de Lille expérimente] depuis peu une nouvelle organisation du suivi pédagogique des établissements scolaires, de l'école maternelle au lycée, au plus près du terrain que sont les 14 bassins d'éducation. [...] Cette réorganisation stratégique repose sur le projet académique "Réussir l'avenir des jeunes" qui définit une politique académique commune aux premier et second degrés pour les trois années à venir. [...] Les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté peuvent devenir l'instrument d'accompagnement de la mise en œuvre de cette politique. [...] Les coordinateurs académiques ont proposé d'élaborer une stratégie de maillage de ces comités et de conforter une équipe-ressource pluricatégorielle. »

• L'académie de Strasbourg fait de « la prévention de la violence et des conduites à risques [...] une priorité du projet académique. [...] En 1993, s'est tenu un forum santé. [...] [Il est apparu que] les préoccupations de l'académie ne visent pas seulement la santé dans le sens somatique du terme mais essentiellement les conduites et les comportements. [...]

Partant du constat que la place des actions Santé restait modeste dans la culture des établissements scolaires, il fallait faire porter cette préoccupation par l'ensemble des acteurs scolaires et pas seulement par l'équipe sociale et de santé [...].

En 1995, un nouveau chantier a été ouvert : la prévention de la violence à l'école. [...] Une charte a été élaborée, accompagnée par la mise en place d'un dispositif académique. [...] Enfin, en 1999, ont été organisées des journées de rencontres Écoute et Médiation.

[...] Néanmoins, il reste beaucoup à faire : la recherche de cohérence dans les actions, [...] l'implication des personnels [...], la constitution par bassin d'éducation d'un pôle de personnes-ressources. »

La politique publique de prévention des conduites à risques*

Concept de conduites addictives et politique de prévention

Philippe-Jean Parquet,
professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Autrefois, la santé était perçue comme l'absence de maladies, elle est actuellement conçue comme un état de bien-être biologique, psychologique et social ; il serait préférable de la considérer comme la capacité d'une personne à développer l'ensemble de ses potentialités biologiques, psychologiques et sociales, et ceci plus particulièrement lorsqu'on se préoccupe de la santé des enfants et des adolescents. Il est certain que les plus grands gains de santé se feront plutôt en prenant en compte les modes de vie ayant trait à la santé qu'en augmentant l'efficacité des procédés thérapeutiques.

Les comportements de consommation de substances psychoactives — alcool-tabac-cannabis, héroïne... — sont des modes de vie ayant trait à la santé car ils entraînent une probabilité de survenue de dommages biologiques, psychologiques et sociaux.

Les conduites addictives regroupent l'ensemble des comportements de consommation de substances psychoactives, car ils présentent, à côté de leur diversité, une même potentialité évolutive et reposent sur les mêmes déterminants. Dans une démarche descriptive, l'usage individuellement et socialement réglé, l'usage nocif, la dépendance, représentent les trois modalités de conduites addictives. Dans une démarche compréhensive, les conduites addictives sont définies par l'ensemble des déterminants personnels et environnementaux, permettant de comprendre leur initiation, leur fonctionnement, leur évolu-

tion, leur pérennisation et leur cessation. Les termes « pratiques addictives » soulignent la place des déterminants environnementaux et socioculturels.

Prévention thématique

Le concept de conduites addictives permet de développer une politique préventive et sanitaire cohérente. En ce qui concerne la prévention des conduites addictives, elle poursuit plusieurs grands objectifs :

- empêcher ou reculer les premières consommations ;
 - éviter la survenue de dommages induits par les conduites de consommation: politique de réduction des dommages ;
 - éviter le passage de l'usage nocif à la dépendance.
- Il s'agit là d'une prévention thématique indispensable.

Éducation pour la santé

Pour pouvoir bénéficier de cette prévention thématique, l'enfant, l'adolescent et l'adulte doivent posséder des compétences pour faire des choix en matière de santé : promouvoir les conduites positives pour la santé, rejeter les conduites potentiellement dommageables pour la santé, qui sont assez improprement appelées « conduites à risques » et qui devraient être dénommées « conduites inductrices de dommages ».

Si la prévention thématique a pour but de rendre la personne capable de faire des choix en ce qui concerne les conduites addictives, l'éducation pour la santé se donne pour but de développer des compétences globales pour gérer sa santé dans la vie quotidienne en toute circonstance. Ceci est aussi vrai dans la vie sociale, c'est pourquoi les Comités d'éducation pour la santé et d'éducation à la citoyenneté représentent une initiative particulièrement heureuse, si elle s'intègre dans le projet éducatif d'un établissement.

* Les résumés et extraits ci-après renvoient à une version intégrale des divers exposés consultables sur www.eduscol.education.fr

Citoyenneté, santé, prévention

Philippe Lecorps,
psychologue, professeur à l'École nationale
de la santé publique de Rennes

Santé et identité

Il est difficile de penser la santé pour elle-même. Sans définition, sans traitement opposable pour la produire, la santé est la capacité d'un sujet humain de vivre une vie possible pour lui, tout en participant à la vie de la cité.

La santé colle à l'identité du sujet. L'identité nous tire des deux côtés à la fois, du côté de la similitude et de la ressemblance, « l'identité-mêmeté », mais paradoxalement elle nous tire aussi du côté de la singularité, « l'identité-ipséité ». C'est-à-dire que le sujet est, biologiquement, psychologiquement, culturellement, etc., tributaire d'un héritage, tout en étant lui-même et pas un autre et, à ce titre, il ne peut être réduit à la reproduction de l'histoire familiale et sociale dont il est issu. La santé est ainsi une construction au carrefour de l'identité et de l'ipséité nécessaire pour participer comme citoyen à la vie commune.

Penser la prévention exige d'identifier les conditions de possibilité politiques et institutionnelles nécessaires au déploiement de la santé. Cela nécessite également, au travers de calculs de probabilité basés sur des études de population, de se confronter aux risques de maladie et de mort et d'adopter pour soi une conduite adaptée. Le discours de prévention s'adresse toujours implicitement à un sujet de la raison, libre d'agir et cherchant son propre bien. Or, l'expérience quotidienne nous confronte à un sujet opaque, pris dans les rets de ses contradictions : sujet de la raison, il tente de se soumettre aux consignes présentées par les éducateurs qui lui veulent du bien ; sujet vivant, il regimbe et biaise face à l'ascétisme des conduites qui lui sont proposées.

Considérer l'être dans sa globalité

En santé publique, la conduite à risques est souvent considérée comme un ajout dont le sujet pourrait se débarrasser, comme on quitte un vêtement de trop, par beau temps. Or, le sujet n'est pas un sujet plus une conduite, il est lui-même et pas un autre, sa conduite y comprise. S'attaquer à celle-ci, c'est le plus souvent s'en prendre à son être même. Les modes d'entrée dans des dépendances telles qu'alcool, tabac, drogues diverses, sont multiples. Les risques attachés à ces pratiques de consommation sont le plus souvent connus, mais les récompenses qu'elles procurent sont immédiates et leur fulgurance force l'adhésion. L'usage du produit évoque la fête, le mésusage convoque la mort ! L'enjeu symbolique est là, dans la capacité de composer avec la jouissance immédiate. Il s'agit bien pour chacun d'un renoncement au comblement du manque. L'usage de drogues n'est pas seulement la question

d'un sujet isolé, c'est la question d'un sujet en lien avec d'autres. Les effets de l'usage concernent le sujet qui en use, mais également les « autres » qui l'entourent. C'est à une prévention « prévenante », dans la sollicitude vis-à-vis de l'autre et le refus de stigmatisation, que l'éducation pour la santé doit se consacrer.

Rôle préventif de l'école

Michel Damade,
psychiatre,
responsable médical du Groupement de recherche
et d'intervention sur les conduites addictives

Les approches nouvelles en matière de substances psychoactives

On doit s'y référer pour concevoir aujourd'hui des stratégies préventives adaptées :

- globalisation des substances psychoactives, qu'elles soient licites ou illicites ;
- distinction entre usages, usages nocifs ou abusifs et dépendances.

Adolescence et drogues

Pourquoi lie-t-on souvent les deux ? Même si nombre d'usages de substances psychoactives concernent l'adulte, les problématiques adolescentes sont propices à l'initialisation et à l'abus. Les « crises de l'adolescence », aussi « normales » soient-elles, supposent fréquemment des expériences nouvelles incluant prises de risques et « flirt » avec les limites. L'adolescent à la conquête du monde et de lui-même est en même temps fragilisé. Il s'appuie sur ses pairs et sur les adultes référents qui l'entourent. Les consommations de toxiques chez l'adolescent « normal » sont souvent un phénomène de groupe, culturel, non pathologique, parfois signal adressé à l'adulte, une recherche de repères.

Chez l'adolescent en difficulté transitoire, la consommation de substances peut devenir automédication, fuite du mal-être et, à l'occasion, signal d'alarme en direction de l'adulte qui veut bien voir.

Enfin, il est, en nombre beaucoup plus restreint, des adolescents aux problèmes plus structurels dont les prises de toxiques, volontiers nocives et avec dépendance, sont les symptômes durables de leur dysfonctionnement profond.

Éduquer, prévenir et informer

Les élèves sans problème particulier ont d'abord besoin de rencontrer des adultes capables de les respecter et de les éduquer à la citoyenneté. Ils ont aussi besoin d'informations sur tous les thèmes relatifs aux prises de risques, y compris les usages de substances psychoactives. Ces informations gagnent à être disponibles dans le dialogue au long des années scolaires et non réduites à une opération isolée. La participa-

tion active, faisant largement appel à l'expression des élèves, est très souhaitable. Le rappel à la loi doit en faire partie.

Les adolescents en situation de fragilisation conjoncturelle et qui risquent, entre autres, de voir leur consommation de toxiques devenir nuisible ont besoin d'une attention plus soutenue des adultes. Ceux-ci doivent reconnaître les signes de difficulté que les comportements adolescents peuvent révéler et, à partir de là, amorcer un dialogue incluant aussi bien l'attention et le soutien que le rappel des risques, des limites et des lois.

Pour ce qui concerne les cas sévères à racines profondes, le rôle de l'école est ici de prévenir l'aggravation, en contribuant à l'accès aux soins par une prise de conscience précoce et une orientation bien conduite.

Élargir les moyens

Les moyens propres à l'Éducation nationale (guide Repères, les CESC...) devraient faire une place plus large aux formations initiales et continues des personnels sur ces thèmes. Il existe aussi des ressources prévues par le plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances et la MILDT.

A teliers : outils et dispositifs

Le groupe de pilotage a souhaité, pour ces rencontres interacadémiques, partir de l'expérience des stagiaires et favoriser des échanges de pratiques.

Trois thématiques ont été retenues et traitées à travers des ateliers, des travaux de synthèse et l'élaboration de stratégies d'action :

– le guide *Repères pour la prévention des conduites à risques* comme outil de formation ;

– les Rencontres éducatives comme ancrage de la dimension santé dans les enseignements ;

– le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) comme outil fédérateur d'une prévention globale.

Pour rendre compte, de manière constructive, de la richesse des travaux, il a été choisi d'accompagner le descriptif de chaque atelier des préconisations développées et retenues.

Le guide *Repères pour la prévention des conduites à risques*

BO hors série n° 9 du 4 novembre 1999 en 2 volumes

Atelier n° 1

Étude de situations pratiques et recherche de remédiations possibles pour mieux appréhender le guide *Repères pour la prévention des conduites à risques* en tant qu'outil de formation.

Les stagiaires étaient invités, après avoir exposé chacun une situation « posant problème » dans leur établissement, à en choisir une et à rechercher collectivement toutes les solutions possibles pour un traitement de la situation. L'objectif final était double : déduire les pistes de prévention qui auraient été pertinentes pour éviter la survenue du problème et comparer la démarche adoptée à celles proposées par le guide *Repères*. Parmi les pistes de prévention évoquées en atelier, on relève, dans plusieurs groupes, la nécessité réaffirmée de travailler en équipe, de former les différents personnels à l'écoute et de mettre en place des actions en direction de l'ensemble des acteurs dans le cadre du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

De multiples entrées possibles

Alain Monnot,
principal honoraire

Une appropriation de l'outil

Les stages interacadémiques ont accordé une large place à l'appropriation de ce guide élaboré dans le but de promouvoir une véritable méthodologie d'action et de prévention. Les stagiaires — futurs formateurs — pourront ainsi mieux l'exploiter.

La présentation de situations types de conduites à risques avec la déclinaison de deux ou trois scénarios possibles pour leur traitement autorise une grande diversité d'utilisation. La richesse tient en fait à l'ab-

sence de solutions clé-en-main. Toutefois, il est clair que le message fort et constant de ce guide tient en deux recommandations : pas de réponses solitaires, pas de réponses dans l'urgence.

À partir de là, sur le terrain, dans un établissement, l'outil peut être utilisé en formation, pour éclairer les pratiques d'une équipe éducative, pour clarifier les concepts de prévention et vérifier l'efficacité des regards croisés de divers professionnels, pour faciliter le décodage des passages à l'acte des jeunes.

La maîtrise du guide et de la méthodologie qui le sous-tend (cf. *BO* vol. 1, p. 9) permet de confronter les pratiques en établissement aux scénarios proposés et de s'approprier utilement les « incontournables » qui constituent les véritables balises de ce qui ne doit être ni oublié, ni négligé.

Des schémas de travail adaptés

Au-delà de ce travail d'appropriation, il convient, en fonction du contexte local, du degré de fonctionnement en équipe, du règlement intérieur, de la législation, de se forger, à partir des pistes proposées dans le guide, sa propre méthodologie d'action adaptée. Des schémas de travail pourront s'inspirer de la démarche adoptée dans ce document, et l'on devine

aisément combien cette façon de travailler apporte de la cohérence à l'action des adultes. Dans le cadre d'un Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), lors d'un diagnostic éducatif, l'utilisation du guide Repères, la confrontation d'idées qu'il provoque et l'accord négocié sur un certain nombre de pratiques, sont déjà révélateurs d'une démarche de prévention.

Les Rencontres éducatives sur la santé

Circulaire n° 98-237 du 24 novembre 1998 sur les orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège

Atelier n° 2

Par le biais d'un jeu de rôles, « immersion » dans une situation pour dégager les modalités pratiques de mise en œuvre des Rencontres éducatives sur la santé dans un collège. La prise en compte des difficultés constatées sur le terrain dans la mise en œuvre des Rencontres éducatives sur la santé a présidé au choix d'un jeu de rôles comme modalité de travail.

Chaque stagiaire devait tenir, dans une réunion préparatoire à la mise en œuvre de Rencontres éducatives sur la santé, le rôle d'un membre de la communauté éducative. L'objectif était de permettre une meilleure prise de conscience par les différents stagiaires des rôles et des fonctions de chacun au sein d'un établissement scolaire et particulièrement dans l'organisation des Rencontres éducatives sur la santé. Il s'agissait aussi, à la faveur de ce jeu de rôles, d'une part de mettre en lumière ce qui peut être perçu comme contraintes ou difficultés faisant obstacle à leur mise en place, d'autre part de faire émerger des éléments potentiellement facilitateurs.

Les discussions au sein des groupes ont fait apparaître la fréquente méconnaissance de la circulaire n° 98-237 du 24 novembre 1998 instituant ces Rencontres et le fait que la notion même de rencontres éducatives semble peu, voire pas du tout intégrée par les personnels de l'Éducation nationale dans leur ensemble. Par ailleurs, parmi les difficultés soulevées, celles qui sont ressenties comme prégnantes tiennent aux horaires nécessaires, à des difficultés techniques de mise en œuvre comme les contraintes d'emplois du temps, à des réticences de certains personnels, toutes catégories confondues, à travailler en « intercatégoriel », voire, pour certains enseignants, à investir le champ de l'éducatif. Est apparue également la difficulté d'une démarche de travail en partenariat, avec le risque de recourir à la sous-traitance.

Parmi les éléments facilitateurs cités, sont à retenir plus particulièrement :

- l'implication du chef d'établissement, qui a un rôle moteur à jouer, en inscrivant les Rencontres éducatives sur la santé dans le projet d'établissement, en dégagant de la dotation horaire globale des moyens horaires nécessaires et en organisant le pilotage ;
- le souci de travailler en équipe, en s'appuyant sur la complémentarité des compétences et des personnes ;
- l'attitude d'écoute à l'égard des élèves et la prise en compte de leurs besoins ;
- la recherche de complémentarité entre les actions mises en place dans le cadre des Rencontres éducatives sur la santé et les enseignements disciplinaires, susceptible de donner aux contenus des programmes un sens et un intérêt nouveaux pour les élèves ;
- la démarche participative des élèves qui a des répercussions bénéfiques sur leur comportement en classe ;
- la sollicitation de la participation des parents.

La mise en œuvre pédagogique

Régis Demounem,
inspecteur général de l'Éducation nationale (SVT)

Les orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège sont définies dans la circulaire ministérielle n° 98-237 du 24 novembre 1998. Il est proposé un cadre de développement de cette éducation tout au long de la scolarité des élèves, depuis la maternelle jusqu'à la fin du collège.

Insérées dans ce projet global, les Rencontres éducatives sur la santé au collège apparaissent comme un nouveau moyen de renforcer les acquis des enseignements. Elles concernent les enseignants et les différents membres de la communauté éducative, notamment les personnels de santé et sociaux. L'instrument de cette politique est l'intégration de la santé dans le projet d'établissement, conforté par la mise en place généralisée des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Cet enseignement défini par des contenus, des méthodes et des modalités d'évaluation est intégré dans le temps scolaire. Il s'adresse à des groupes d'élèves issus d'une même division ou de divisions d'un même niveau de classe, en accordant une priorité à la classe de 6^e et aux niveaux 4^e/3^e. La formation, étalée sur 30 à 40 heures, intègre les séquences d'éducation à la sexualité prévues par la circulaire ministérielle n° 98-234 du 19 novembre 1998. Elle s'inscrit donc dans la durée et développe les liens entre les notions scientifiques apportées par l'école et la vie de tous les jours.

Aider les élèves à se forger des règles d'hygiène de vie, à prendre en charge leur santé et à acquérir la volonté et l'envie d'être libres suppose que l'on intègre dans les missions éducatives les aspects scientifiques, psychologiques et comportementaux de la formation des élèves.

S'ancrer dans les enseignements des disciplines

L'éducation à la santé s'appuie sur l'appropriation progressive de connaissances et de méthodes de raisonnement. Les enseignements de sciences de la vie et de la Terre occupent nécessairement une place centrale dans ce domaine. Penser à la santé en faisant le programme peut aussi être le fait de tous les enseignants, notamment ceux d'éducation physique et sportive, de physique-chimie, d'éducation civique. L'annexe publiée dans le *BO* n° 45 du 3 décembre 1998 est destinée à faciliter le travail transversal en proposant une liste de compétences à construire chez les élèves, aux divers niveaux de la scolarité, ainsi que des repères, à titre d'exemples, relatifs au développement de compétences personnelles et relationnelles.

Les programmes de plusieurs disciplines couvrent un large éventail des domaines qui peuvent être repris à

plusieurs niveaux avec des degrés d'approfondissement différents. Ainsi, tantôt l'éducation à la santé apparaît comme un prolongement de la formation fondamentale, tantôt l'acquisition des connaissances et l'éducation à la santé qui ne peut s'y réduire sont concomitantes et intégrées dans une même démarche. Des enseignements coordonnés entre eux et avec des activités complémentaires sont à rechercher. Ainsi, les Rencontres éducatives peuvent être organisées avec les enseignements, même si la cohérence de ceux-ci n'est pas encore dans les habitudes. Des aspects non étudiés en classe sont l'occasion de développer un dialogue qui fait appel à des compétences nouvelles apportées par un ou plusieurs spécialistes.

Parallèlement à la mise en place de la formation d'équipes multicatégorielles d'établissement, sur l'initiative de la DESCO, il est utile que les IUFM organisent des actions destinées à impulser, chez les professeurs, cette représentation d'une articulation nécessaire entre formation de discipline ou de spécialité et éducation à la santé.

Une autre manière de former

Les acteurs de ces Rencontres éducatives sont tenus à beaucoup de mesure et de lucidité dans la façon dont les problèmes sont abordés et aussi dans les réponses apportées aux interrogations des élèves. Les personnels de santé qui connaissent les adolescents sous un angle complémentaire de celui des enseignants trouvent légitimement leur place dans l'identification des sujets à proposer.

Deux entrées sont possibles :

– l'une privilégie l'évitement des risques, l'information sur les dangers ou bien encore les déviances, les maladies ;

– l'autre assure la promotion d'une image positive de la santé, l'état de bien-être et la recherche d'une synergie des actions pour y contribuer. Il semble utile de donner une prévalence à celle-ci, car la première, souvent descriptive et informative, suscite les craintes et engendre des discours normatifs et négatifs.

Les expériences les plus réussies partent d'une analyse de faits de la vie quotidienne et se prolongent par des explications scientifiques et la mise en place d'un vocabulaire de base permettant les échanges des adolescents entre eux et avec les adultes. L'écoute, le respect des consciences, de la sensibilité et du droit à l'intimité des élèves restent fondamentaux. La démarche de prévention, évitant toute prescription des comportements, est avant tout une démarche d'analyse, de compréhension, de réflexion en commun. Elle privilégie la connaissance des représentations préalables des élèves : « Où ils en sont, ce qu'ils viennent chercher à l'école, ce qu'ils se sentent obligés de faire ».

Dans ce contexte local, le choix d'un sujet ou d'une situation motivante adaptée à l'âge, au milieu de vie,

aux besoins et intérêts des élèves est tout à fait primordial. Cela exclut les actions « à contretemps » d'organismes extérieurs. L'éducation à la santé ne peut résulter de la juxtaposition de messages circonstanciels, aussi essentiels soient-ils, ou d'actions particulières relevant de la vie scolaire. Il appartient à l'école, sous l'autorité du chef d'établissement, de donner cohérence aux préoccupations d'actualité avec les enseignants et les autres membres de l'équipe éducative et avec le concours d'intervenants ou de partenaires extérieurs et de parents.

Un cadre clair de collaboration avec les partenaires de l'école est donc défini dans cette formation complémentaire qui prolonge les enseignements.

Des démarches actives, évaluées et régulées

Des stratégies nombreuses existent pour le déroulement des activités. Nous diffusons quelques exemples de documents adaptés intégrant des données scientifiques, biomédicales et techniques actualisées.

Dans les actions innovantes déjà mises en place par des établissements prédomine un enseignement fondé sur les méthodes actives.

Le sujet est pris en charge par les élèves eux-mêmes : questionnement, recherche de témoignages dans la documentation audiovisuelle mise à la disposition des groupes (souffrances psychologiques, maltraitements, maladies infectieuses, situations individuelles difficiles). Ces supports servent l'expression orale de chacun et la naissance de projets d'activités.

Celles-ci correspondent à des enquêtes, des recherches de documents au CDI ou sur des sites internet (images spécialisées, par exemple). Il importe que les élèves prennent une part active à l'organisation des réunions d'information complémentaire et, plus généralement, à une production. Elle prend des formes diverses : textes, posters, exposition, tables rondes... La formation s'appuie sur les activités des élèves, leurs pratiques, l'exploitation des documents mis à leur portée.

L'équipe éducative se donne les moyens d'évaluer les résultats. L'évaluation, de type formatif, permet de constater les progrès accomplis, en particulier au niveau des compétences personnelles et relationnelles, avec une vision toujours positive des élèves.

Il convient d'encourager la diffusion des expériences originales les plus réussies quant à l'ambition de faire passer le message de la prévention et d'apporter une contribution majeure à la construction du sens de la responsabilité. La réflexion relative à la nécessité de donner (cf. vidéo *Dons d'organes*), en relation avec les échanges éthiques et les acquis en immunologie de la classe de 3^e, peut représenter, par exemple, un objectif à évaluer. De même, les compétences à parler devant les autres, se montrer capable d'analyser les causes des comportements de consommation, ou de prendre conscience de ses dépendances par rap-

port à des substances prohibées, ou d'analyser des conséquences de l'usage de drogues et, plus généralement, les effets négatifs du comportement sur la santé, la vie psychique et sociale, sont à évaluer au cycle central et en classe de 3^e, en relation avec les programmes de SVT et d'éducation civique (la dignité de la personne).

Le développement de la compétence à nouer le dialogue avec des jeunes de même âge peut être facilité par l'utilisation pédagogique d'un support vidéo bien choisi, au niveau du cycle central. D'autre part, un dialogue interélèves peut être déclenché par un questionnaire du professeur et des documents en cohérence avec l'étude des MST en classe de 4^e et celle de la reconnaissance du non-soi et de la défense du soi en 3^e (avec l'apport complémentaire de l'éducation civique sur le droit à la santé et à la vie).

Un pilotage et la cohérence de la formation devraient être confiés à un coordonnateur. Un professeur de SVT ou un professeur d'EPS sera généralement le mieux placé pour assurer cette tâche et fédérer les actions liées aux programmes nationaux et celles qui sont décidées localement. Il convient de fixer l'organisation de ces rencontres, de déterminer la progressivité de l'ensemble des activités d'enseignement et hors enseignement avec les professeurs principaux des classes, d'organiser les partenariats utiles, de garantir la pertinence et la complémentarité des interventions.

Les sujets abordés, la manière de les traiter peuvent être en résonance avec les préoccupations profondes de certains élèves. Cela peut être source d'intérêt et de motivation pour l'école mais aussi de traumatismes. L'action éducative est à long terme ; elle s'exerce par le biais d'apprentissages dans lesquels elle rencontre parfois l'échec, sans s'y résigner. Le passage de la connaissance aux comportements n'est pas automatique. Aussi cette formation demande-t-elle beaucoup de souplesse dans sa conception et dans son déroulement. Les interrogations correspondent en effet à des degrés d'évolution mentale des jeunes qui les formulent, à leur expérience personnelle. On doit donc respecter les rythmes de développement. Chaque division est hétérogène de ce point de vue. Selon la connaissance de la classe, les programmes dans le cadre desquels s'exercent leurs responsabilités, les objectifs éducatifs, les professeurs savent s'adapter. Cela conduit, selon les cas, soit à aborder les questions posées avec l'ensemble de la classe ou du groupe et à organiser des échanges argumentés, soit à inviter l'élève, ou les élèves, à venir en parler après la classe ou à rechercher des éléments de réponse dans une documentation fournie. Dans d'autres cas, la solution choisie consiste à adresser l'élève et sa question à une personne ou une structure convenue au sein de l'établissement (médecin scolaire, infirmière, équipe-relais...). Une concertation très étroite entre profes-

seurs et intervenants permet de préciser les objectifs et d'adapter le niveau d'explication.

Il est toujours plus important d'inciter tous les acteurs de l'école à se préoccuper des problèmes auxquels les jeunes doivent faire face et de donner à chacun les moyens d'opérer des choix, d'adopter des

comportements responsables pour soi-même et vis-à-vis d'autrui et de son environnement. Aider les jeunes à développer leurs attitudes positives, contribuer à les rendre acteurs de leur prévention, font partie de nos missions prioritaires. De leur réussite dépend, à terme, l'attitude des hommes dans la vie en société.

Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Circulaire n° 98-108 du 1^{er} juillet 1998

Atelier n° 3

Savoir utiliser le CESC comme outil fédérateur d'une politique de prévention cohérente. Les cas présentés dans les ateliers par les stagiaires sur la mise en œuvre de CESC dans les établissements ont eu pour point d'appui :

- la consommation, présumée ou réelle, de substances psychoactives par des élèves désœuvrés le mercredi après-midi ;
- les comportements à problèmes, les violences envers les enseignants entraînant des mouvements de grève ;
- la nécessité d'accompagner les élèves en difficulté.

Les stagiaires ont travaillé collectivement à inventorier ce qui aurait pu être entrepris pour donner encore plus de cohérence à l'action. Un certain nombre de conditions optimales de fonctionnement ont été mises en avant dont :

- la volonté et l'implication du chef d'établissement ;
- un socle de valeurs communes identifiées et à l'œuvre dans l'établissement ;
- un engagement des familles ;
- un climat de confiance ;
- un affichage des actions et une valorisation des acteurs ;
- des actions de partenariat qui ne se traduisent pas par de la sous-traitance ;
- une formalisation du partenariat dans un document de type charte ;
- la légitimité des actions par un ancrage dans les programmes et une prise en compte des besoins.

Le CESC : lieu de cohérence d'une politique de prévention

Jean-Marcel Grandame,
proviseur au lycée de l'Escaut à Valenciennes

Si la nécessité de créer un CESC dans chaque établissement est reconnue par tous les stagiaires, c'est bel et bien la manière de le faire fonctionner, de le faire vivre qui pose problème. En quoi le CESC est-il un lieu de cohérence d'une politique de prévention ? Comment le piloter ? Voilà deux questions fortes auxquelles les ateliers et les différentes interventions ont tenté d'apporter des éléments de réponses.

Un outil fédérateur

Tous les établissements scolaires se doivent de construire un projet qui prend en compte le jeune dans sa globalité en le rendant acteur. Le champ éducatif ne peut plus être segmenté (la classe, la santé, le social, la vie scolaire, l'orientation...); il doit s'intégrer naturellement et globalement dans le projet

d'établissement et concerne donc tous les personnels de l'Éducation nationale et tous ceux qui, à l'extérieur de l'école, peuvent aider les jeunes à opérer des choix et à adopter des comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres.

Dans ce contexte, la cohésion des adultes entre eux et la cohérence de leur action sont les garanties nécessaires pour une politique de prévention efficace et un bon apprentissage de la citoyenneté. Le seul dispositif légal dont disposent les établissements scolaires pour élaborer un projet éducatif global avec l'ensemble des partenaires concernés est le CESC.

Un outil au service du projet d'établissement

Tout projet d'établissement s'appuie sur un diagnostic initial reposant sur trois axes :

- les volontés à l'œuvre ;
- l'environnement ;
- les ressources.

Sur chacun de ces axes sont mis en évidence les points positifs et négatifs qui constituent la réalité du terrain et

qui permettent de définir les informations stratégiques nécessaires à la construction du projet d'établissement. C'est dans ce contexte que le diagnostic éducatif doit être posé avec l'ensemble des membres du CESC. À l'interne, ce diagnostic éducatif traitera de l'organisation pédagogique, de l'organisation de la vie de l'établissement et de son pilotage ; à l'externe, il fonde le partenariat.

Les modalités de pilotage

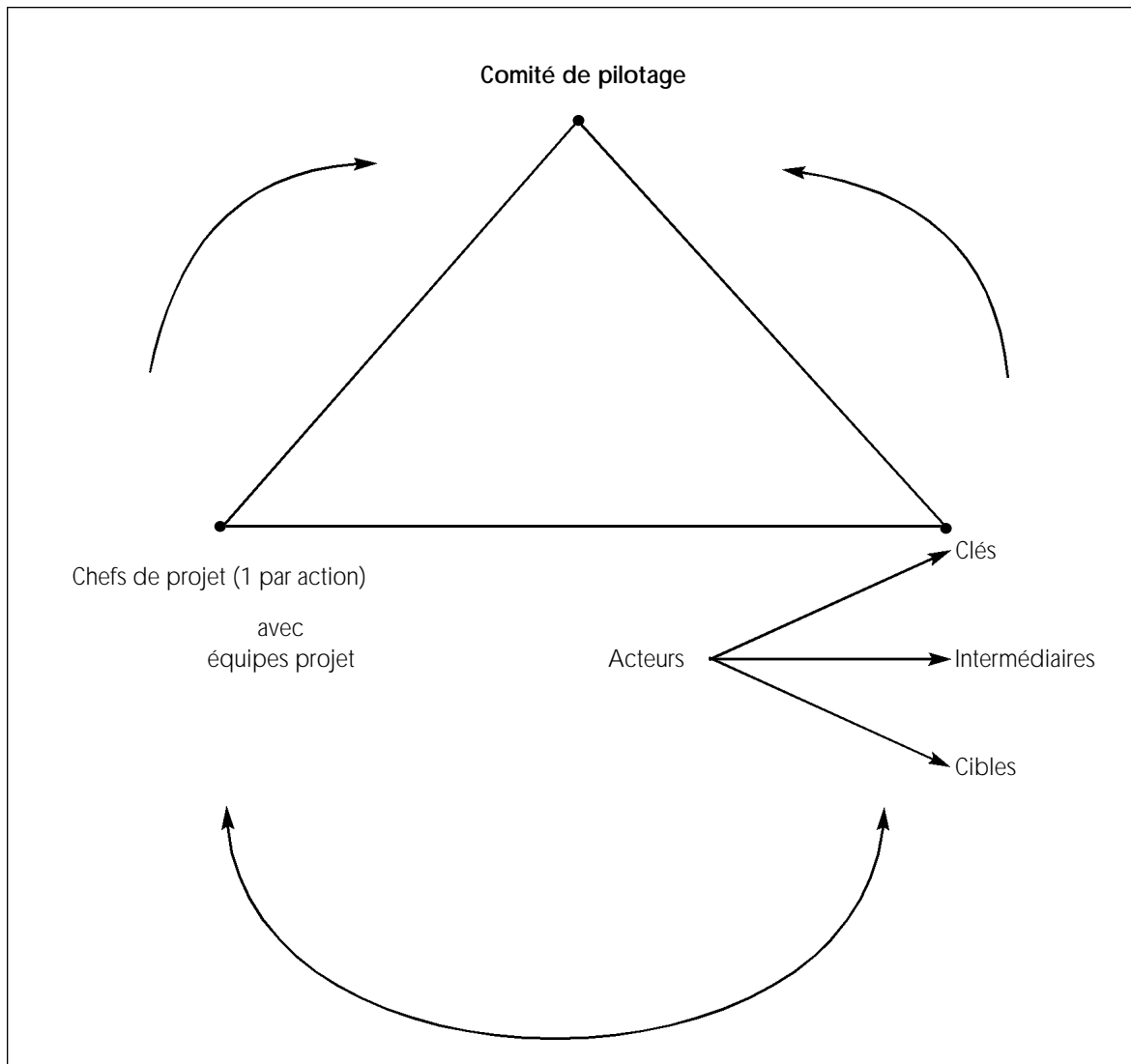
Le dispositif nécessite la mise en place d'un comité de pilotage chargé d'impulser et de suivre la politique mise en œuvre. Ce comité émane de l'assemblée générale de tous les partenaires. Il est composé de trois types d'acteurs :

– les acteurs clés: ceux qui sont indispensables à la réalisation de l'action. Ils détiennent la légitimité, l'information, les compétences ou les moyens... ;

– les acteurs intermédiaires: ceux qui servent de relais. Ils sont les facilitateurs, voire les animateurs de l'action ;

– les acteurs cibles: ceux pour qui l'action est réalisée. Le comité de pilotage est constitué d'un noyau « stable » comportant, autour du chef d'établissement qui le préside, au moins un représentant de chacun des groupes d'acteurs. Il varie dans sa composition selon les actions conduites et l'évolution du contexte.

Le schéma ci-dessous en rend compte.





Bilan des stages interacadémiques

Point de vue des stagiaires

Sur la qualité de l'information, l'intérêt des ateliers, la possibilité de réinvestissement et la dynamique de groupe, le point de vue des stagiaires est globalement positif. Cependant, des stagiaires auraient souhaité que certains points soient encore davantage approfondis, notamment en ce qui concerne :

- l'acquisition d'une culture commune par des personnels appartenant à toutes les catégories de l'Éducation nationale ;
- la lisibilité de la politique de prévention, avec pour conséquence une vision plus claire de l'articulation à rechercher entre les Rencontres éducatives sur la santé et le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- l'appropriation d'outils (avec un accent particulier

mis sur le guide *Repères pour la prévention des conduites à risques* comme support de formation et de prévention ; sur le site de la DESCO www.eduscol.education.fr comme support d'information et espace d'échanges et sur le site de la MILDT, www.drogues.gouv.fr comme base documentaire et d'aide à l'action) ;

- l'enrichissement des connaissances au travers des différentes contributions d'experts.

Pour conforter la dynamique de ces stages et leur impact sur le terrain, il conviendrait, selon les stagiaires, que les académies sollicitent davantage les personnels enseignants du premier degré comme du second degré et concourent au repérage et à la valorisation des actions qui paraissent les plus prometteuses.

Remarque

Il est bien évident, pour la plupart des stagiaires, que l'appropriation progressive d'une culture commune, socle indispensable à une prévention partenariale, passe par l'ouverture de l'expertise à des disciplines plus englobantes, comme la sociologie et la philosophie qui permettent de replacer la problématique dans un contexte plus large et en mutation.

Point de vue du groupe de pilotage

Les fiches d'évaluation établies par les stagiaires ont été examinées attentivement et croisées avec les réflexions du groupe de pilotage et de l'équipe d'animation, pour procéder à des ajustements au fur et à mesure de l'opération. Ces ajustements ont concerné en priorité le dispositif de formation :

- durée et distribution des séquences, de manière à positionner le CESC comme l'élément fédérateur de cette politique de prévention dans l'établissement scolaire ;
- régulation plus fréquente, pour permettre aux animateurs et intervenants de répondre aux attentes des stagiaires sur l'approfondissement d'une thématique.

De l'analyse du processus de formation et de la comparaison entre les objectifs assignés et leur degré de réalisation, les membres du groupe de pilotage ont tiré un certain nombre de principes :

- l'importance de s'appuyer sur une compétence collective acquise au cours de formations antérieures est à pondérer par la nécessité d'intégrer régulièrement de nouveaux acteurs ;
- la crédibilité fondée sur la cohésion de l'équipe

d'animation est à conjuguer avec, d'une part, une programmation attentive aux objectifs affichés, conduite sans dérives quelles qu'en soient les modalités et avec, d'autre part, la volonté d'articuler les divers niveaux d'intervention (national, académique, départemental, local) ;

- la pertinence d'une animation en binôme associant deux fonctions est liée à :
 - une perception claire de l'ensemble de la chaîne depuis la conception des textes jusqu'à leur mise en œuvre en établissement,
 - un intérêt marqué pour les aspects de méthodologie ou de formation plaçant les stagiaires, par anticipation, dans leur futur rôle de formateurs.

Pour ce qui est de l'accompagnement de formation nécessité par la mise en place des Rencontres éducatives sur la santé, le groupe de pilotage n'a pu s'appuyer, autant qu'il l'aurait souhaité, sur un vécu suffisant des stagiaires.

Pour pallier ce manque, il a été demandé à l'inspecteur général Régis Demounem d'élaborer un texte de mise en œuvre pédagogique des Rencontres éducatives sur la santé (cf. p. 17).

Programme type d'un stage interacadémique « Prévention des conduites à risques »

1 ^{re} journée	2 ^e journée	3 ^e journée
<p>10h30 : accueil.</p> <p>11h00 : ouverture du stage par le recteur ou la rectrice de l'académie d'accueil.</p> <p>11h20 : « La prévention des conduites à risques dans la politique éducative », Alain Warzée, inspecteur d'académie chargé de la sous-direction des établissements et de la vie scolaire (DESCO).</p> <p>11h50 – 12h30 : « Les aspects techniques et les dispositifs », échanges avec les participants, Alain Warzée et Nadine Neulat, chef du bureau DESCO B4.</p> <p>14h30 : « Les objectifs du stage », Alain Monnot, principal honoraire.</p> <p>14h45 : Nicole Maestracci, présidente de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.</p> <p>15h30 : conférence/débat « Pour une prévention des conduites à risques efficace en milieu scolaire et plus particulièrement des consommations de substances psychoactives » avec, selon les académies, docteur Michel Damade, professeurs Philippe Lecorps ou Philippe-Jean Parquet.</p> <p>16h45 : « Le CESC, interface entre la vie scolaire et la classe », Jean-Marcel Grandame, proviseur.</p> <p>17h15 – 18h15 : mise en place des ateliers. Présentation informelle des participants. Objectifs assignés aux trois séries d'ateliers.</p> <p>20h30 : présentation d'outils de prévention (brochures, documents académiques, site eduscol, etc.).</p>	<p>1. Appropriation du guide Repères</p> <p>8h30 : plénière. Présentation du guide Repères pour la prévention des conduites à risques (principes qui ont présidé à son élaboration ; méthodologie d'utilisation).</p> <p>9h15 – 11h00 : ateliers. Étude de situations pratiques et remédiations possibles.</p> <p>11h15 – 12h30 : plénière. Restitution des ateliers et débat. Esquisse des pistes de prévention globale possibles.</p> <p>2. Rencontres éducatives sur la santé</p> <p>14h00 : plénière. « Esprit des rencontres éducatives », Régis Demounem, inspecteur général de l'Éducation nationale (SVT).</p> <p>14h15 : rappel du cadre institutionnel et présentation du travail en atelier par Alain Monnot.</p> <p>14h30 – 16h30 : ateliers. « Les rencontres éducatives » (jeux de rôles).</p> <p>17h00 – 18h30 : plénière. Présentation des travaux par les observateurs. « La mise en œuvre pédagogique des rencontres éducatives », Régis Demounem, inspecteur général de l'Éducation nationale (SVT). Échanges avec les participants.</p>	<p>3. Le CESC</p> <p>8h30 : plénière, régulation.</p> <p>8h45 – 10h00 : ateliers. Fonctionnement d'un CESC (conditions requises).</p> <p>10h30 : plénière. Restitution des ateliers/confrontation des résultats des groupes.</p> <p>11h30 – 12h30 : plénière. « Le CESC, dispositif pour une politique de prévention cohérente », Jean-Marcel Grandame. Débat : confrontation avec les résultats des groupes.</p> <p>14h00 : groupes de travail académiques. Mise en commun des pratiques à mettre en œuvre pour une prévention globale pertinente, telles qu'elles ont émergé au cours des trois ateliers. Propositions pour une démultiplication en académie : pratiques, dispositif, produits ou supports innovants.</p> <p>15h30 – 16h00 : plénière. Conclusion, bilan du stage, perspectives et évaluation.</p>

Calendrier des stages interacadémiques 2000

Lille regroupant les académies d'Amiens, Créteil, Paris, Rouen, Versailles les 16, 17, 18 mai 2000.	Nantes regroupant les académies de Caen, Orléans-Tours, Poitiers, Rennes les 6, 7, 8 juin 2000.	Strasbourg regroupant les académies de Besançon, Dijon, Nancy, Reims les 17, 18, 19 octobre 2000.	Grenoble regroupant les académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Corse, Lyon, Nice les 14, 15, 16 novembre 2000.	Toulouse regroupant les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion les 5, 6, 7 décembre 2000.
--	--	--	---	--

Pilotage et animation des actions

Équipe nationale de pilotage des cinq stages interacadémiques

Bureau DESCO B4 : Nadine Neulat, Michel Massacret, Martine Giacometti et Martine Cauville ;
Liliane Chalou, IEN, chargée de mission auprès de la MILDT ;
Alain Monnot, principal honoraire,
et Jean-Marcel Grandame, proviseur, consultants de la DESCO.

Équipe d'animation des cinq stages

Lionel Mollion, principal adjoint, Nadine Dubois, conseillère principale d'éducation ;
Michèle Occelli et Jeanne-Marie Urcun, médecins, conseillères techniques départementales.

Équipes chargées de la co-animation

Pour l'académie de Lille

Daniel Bouchez, IA/IPR vie scolaire ; Martine Dumont, médecin, conseillère technique auprès du recteur ; et Yves Sihrener, responsable du Groupe académique de soutien et de prévention pour les adolescents à risques (GASPAR).

Pour l'académie de Nantes

Patricia Brault, conseillère technique départementale de service social ; Guy Levraud, principal ; Lionel Mollion, principal adjoint.

Pour l'académie de Strasbourg

Marguerite Dauger, conseillère technique du service social auprès du recteur ; Michel Dreyer, IA/IPR SVT ; Jeanne Kochanowski, adjointe au médecin responsable départemental, conseillère technique.

Pour l'académie de Grenoble

Bernadette Demongodin, infirmière, conseillère technique auprès du recteur ; Jean-Pierre Doux IA/IPR vie scolaire ; Guy Menant IA/IPR SVT.

Pour l'académie de Toulouse

Jacqueline Bauguil, conseillère technique du service social auprès du recteur ; Jocelyne Falconnier, proviseur vie scolaire ; Danièle Treilles, principale.